

Les principaux succès des syndicats et en particulier du SEJB/SEFB en faveur de tous les enseignants* depuis 2000

- Mise en place de la formation complémentaire pour les enseignants avec un diplôme primaire exerçant au secondaire I suite au changement de système de formation (passage du 4/5 au 6/3)
- Uniformisation des salaires au sec I
- Réalisation du statut des médiateurs scolaires (uniquement pour les Francophones)
- Revalorisation du statut des maîtresses d'école enfantine (cl. trait. 2 à 6 en plus. étapes)
- Revalorisation du statut des directions d'école (secrétariat, harmonisation salaires, ...)
- Victoire juridique concernant l'application détournée du relevé individuel des heures au sec II
- Reconnaissance officielle d'un jour syndical par an : journée des enseignants + reconnaissance comme journée pédagogique (formation continue).
- « Frein » au démantèlement du statut des enseignants par les nombreuses actions publiques
- Application de la protection des données concernant les certificats pour absence prolongée
- Revalorisation des enseignants engagés à durée déterminée (engagement à durée indéterminée après 5 ans)
- Obtention de décharges pour les enseignants travaillant dans des commissions cantonales (COME0) et romandes (CIIP, SER notamment)
- Renoncement de la part du canton de faire passer des tests payants lors d'entretien d'embauche dans l'administration (multicheck)
- Obtention d'un moratoire en 2005 sur certaines applications de la nouvelle Loi CACEB
- Accueil en français à la CACEB
- Lancement d'un groupe de travail à la DIP pour revaloriser les salaires suite aux actions entreprises par le SEJB (résolution, dossier, médiatisation, lobbying, motion)
- Obtention d'une augmentation de traitement sensible pour les jeunes collègues
- Obtention d'une progression salariale (courbe dégressive) basée sur le principe que le sommet de la grille salariale doit être atteint en environ 28 années d'expérience professionnelle (= l'échelon de traitement +77)
- Obtention de l'engagement d'auxiliaires à l'école enfantine
- Mise en place d'une formation complémentaire dite « -2 / +2 »
- Maintien de classes, voire augmentation de celles-ci
- Obtention de la classe de traitement +6 pour les maîtresses d'école enfantine (dès août 2015), puis +7 pour les enseignantes de 1H à 8H (programmée dès août 2019).

*** Le SEJB / SEFB a remporté plusieurs dossiers individuels de membres**